TELQUEL

LE MAROC TEL QU'IL EST

■ N°383. Du 25 au 31 juillet 2009. 15 DH. 3 €

(4) LE PREMIER IMAM

Comment il a utilisé son pouvoir religieux pour contrer les islamistes.

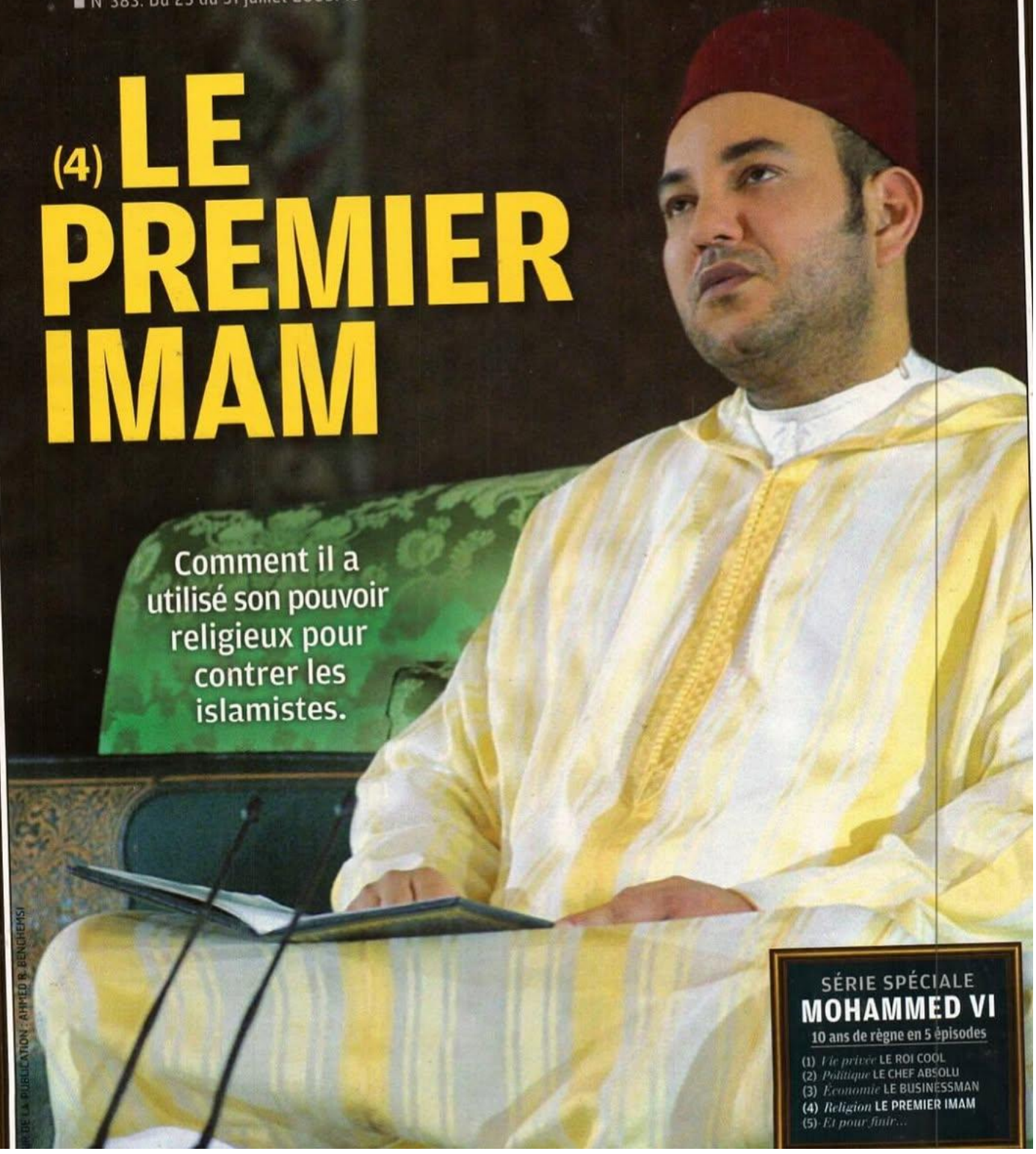

SÉRIE SPÉCIALE

MOHAMMED VI

10 ans de règne en 5 épisodes

(1) *Vie privée* LE ROI COOL
(2) *Politique* LE CHEF ABSOLU
(3) *Économie* LE BUSINESSMAN
(4) *Religion* LE PREMIER IMAM
(5) *Et pour finir...*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : AHMED R. BENCHEMSI

Hargne

ALEX DUPERRON

AHMED R. BENCHEMSI

On a suffisamment écrit que les municipales de juin dernier avaient ridiculisé la "démocratie" marocaine jusqu'à l'insupportable. Mais comme tous les 5 ans, on comptait pleurer un coup, puis oublier cette tragique mascarade et passer à autre chose... Sauf que ce n'est pas fini ! Le feuilleton a rebondi à Oujda, où l'élection du maire local a fini par être tranchée en faveur du candidat istiqlalien. Il n'y a pas eu là moins de magouilles et de rebondissements douteux qu'ailleurs... jusqu'à ce que l'Etat s'en mêle.

Fedoua Menouni, une militante locale du MP qui avait préféré s'allier au PJD, a ainsi eu le malheur de se laisser emporter par une minivague d'héroïsme, nourrie par les applaudissements de ses alliés islamistes pendant une sorte de conférence de presse – dont le film a été balancé sur Youtube, l'arme fatale des sans-voix. Du coup, Mlle Menouni a raconté en public son long interrogatoire par les RG (Renseignements généraux), dont un officier lui aurait dit : *"Sa Majesté a donné des instructions pour que le PJD ne remporte pas la mairie d'Oujda"*. Ce à quoi la bouillante jeune femme a répliqué le lendemain, en public : *"Je ne peux pas le croire, qu'on m'amène Sa Majesté pour qu'il me le dise lui-même"*. Dans une démocratie, une enquête officielle aurait immédiatement été ouverte sur les allégations de la jeune femme. Dans la monarchie absolue qu'est le Maroc, cela avait plutôt de fortes chances d'aboutir sur un procès en *"atteinte aux sacralités"*. Mais ce qui s'est passé est pire encore : Fedoua Menouni a "disparu" – à l'heure où ces lignes sont écrites, on ne sait toujours pas où elle se trouve – avant qu'une seconde vidéo d'elle soit diffusée sur Youtube. Avec un mur aveugle en arrière-plan, dans la grande tradition des otages d'Irak ou d'Amérique du Sud, on voit la jeune femme déchiffrer laborieusement un texte en arabe classique (bonjour la spontanéité !) dans lequel elle assure *"[s]'inscrire dans le processus démocratique initié par Sa Majesté le roi que Dieu le glorifie"*, et affirme avoir été "manipulée" par le PJD qui lui aurait offert, en échange de ses déclarations, *"un séjour d'agrément en Turquie et un pèlerinage à la Mecque pour [sa] mère"*. Une mise en scène grotesque, digne des pires années de plomb.

Le PJD, du coup, est officiellement devenu le parti à abattre. La bévue d'un de ses députés qui a écrit à l'ambassadeur de France pour l'informer qu'un autre élu d'Oujda, titulaire de la nationalité française, était dans le coma suite à un tabassage policier*, a été promptement exploitée par le ministère de l'Intérieur qui a crié à la haute trahison (ou presque) tout en incendiant le PJD avec une virulence rare. On parle même aujourd'hui de... la dissolution du parti, rien de moins !

> **P**arce qu'elle avait raconté son interrogatoire par les RG, une élue a "disparu"... avant, étrangement, de se renier devant une caméra.

Que le Palais, via son factotum El Himma, ait une dent contre le parti islamiste, c'est maintenant chose avérée. Mais la manière dont on cherche à l'abattre n'est pas juste, ni admissible. Et pas uniquement d'un point de vue démocratique. Le PJD n'est pas exempt de reproches politiciens – tout autant que les autres partis. Mais c'est le dernier à nourrir encore quelques (infimes) velléités d'autonomie – et encore, ses dirigeants ne cessent de clamer, depuis l'imbroglio d'Oujda, leur attachement au trône. Pourquoi cherche-t-on alors à écraser le PJD avec autant de hargne ? Le Makhzen ne supporte-t-il donc plus le moindre ersatz d'indépendance, même si cela ne représente aucune menace pour lui ? D'accord, la démocratie est quasiment morte dans ce pays, mais est-ce le rôle du Palais (ou de ses relais, El Himma et le gouvernement) de planter le dernier clou dans son cercueil ? Que veut-on, en haut lieu ? Faire le vide total autour du Palais, n'accepter de vie politique que si elle s'inscrit dans la soumission la plus absolue ? Si c'est ça le but, et sachant l'équilibre des forces en présence, pas de doute : on va y arriver.

Mais ce dont la monarchie ne se rend manifestement pas compte, c'est que c'est elle qui est en train de se mettre en danger, toute seule. La nature a horreur du vide, et celui-ci ne va pas tarder à être comblé par des adversaires moins légalistes et plus violents. Ce qui appellera encore plus de hargne, encore plus de violence. Dans quel cercle vicieux entrons-nous là ? Une semaine nous sépare de la commémoration des 10 ans de règne de Mohammed VI, et les caméras du monde entier seront alors braquées sur le Maroc. Espérons que cette escalade aveugle contre un parti national d'envergure (quoi qu'on pense de ses idées) se sera calmée d'ici là. Sinon, ce serait la pire des publicités pour un royaume qui se veut, malgré tout, démocratique. ■

*Lire la lettre, et nos informations, p. 18

Dernière minute : Fedoua Menouni a refait parler d'elle jeudi dernier, à l'heure où nous passions sous presse. Un élu a ainsi affirmé à un quotidien avoir parlé à Mlle Menouni au téléphone. Selon lui, elle aurait déclaré avoir *"pris des vacances à [frane"* de son propre chef, et n'avoir subi *"aucune pression"* pour revenir sur ses premiers propos. A suivre...

SÉRIE SPÉCIALE

MOHAMMED VI ET NOUS

10 ANS DE RÈGNE
EN 5 ÉPISODES

(1) *Vie privée* LE ROI COOL
(2) *Politique* LE CHEF ABSOLU
(3) *Économie* LE BUSINESSMAN
(4) *Religion* LE PREMIER IMAM
(5) *Et pour finir...*

LE PREM

Mohammed VI a très tôt su se servir de son statut de Commandeur des croyants. Sa légitimité religieuse lui a à la fois permis de faire passer des réformes d'envergure et de s'ériger en rempart contre l'extrémisme religieux. Véritable pilier de la monarchie, son autorité religieuse a aussi contribué à renforcer son pouvoir temporel.

PAR **ABDELLAH TOURABI** ET **SOULEÏMAN BENCHEIKH**

Vendredi 23 juillet 1999, la cour du palais royal de Rabat est noire de monde. Tout ce que le Maroc compte de personnalités a été convié à la cérémonie d'allégeance au nouveau roi. Princes, ministres, hauts gradés de l'armée, chefs de partis politiques, dignitaires et hommes de pouvoir sont ainsi réunis pour jurer fidélité à celui qui portera désormais le nom de Mohammed VI. La démarche solennelle, presque hiératique, Abdelkébir Alaoui Mdaghri, ministre des Affaires islamiques, lit le texte de la bey'a

IER IMAM

23 juillet 1999

Cérémonie d'allégeance au roi Mohammed VI. Deux femmes signent l'acte de la bey'a qui intronise le roi. Une première dans l'histoire du Maroc.

LE PALAIS ET NOUS

10 ans de vie religieuse

qu'il a rédigé lui-même quelques heures auparavant, un contrat court et précis, sans fioritures, ni effets de style. Citant un hadith expliquant que celui qui meurt sans être lié par une bey'a est un étranger à l'islam, le texte explique que l'acte d'allégeance est un pacte entre le Commandeur des croyants et les fidèles. Fait notable, le document ne se réfère ni à la Constitution, ni à aucune autre source de droit positif. Il garde un aspect purement traditionnel. C'est ainsi de la religion, et uniquement de la religion, que Mohammed VI a d'abord tiré sa légitimité. C'est, en d'autres termes, l'islam qui l'a fait roi.

Un roi de droit divin

Mais Mohammed VI a aussi pris le soin de soigneusement respecter la lettre constitutionnelle. Tranchant avec ce qui se faisait jusqu'alors, le nouveau roi a limité les signatures des membres de la famille royale à son frère et à ses deux cousins germains. Ainsi, juste après les trois princes (Moulay Rachid, Moulay Hicham et Moulay Ismaïl), c'est le Premier ministre, Abderrahmane Youssoufi, qui appose sa signature sur l'acte d'allégeance. Le chef du gouvernement devance protocolairement tous les autres commis de l'Etat, généraux et ouléma compris. Un symbole d'autant plus saisissant que Abderrahmane Youssoufi est à la fois un ancien opposant à la monarchie, et le trait d'union entre l'ancien et le nouveau règne. Il est en fait l'alibi politique d'un système bancal, qui a choisi de reposer davantage sur son socle religieux que sur sa légitimité constitutionnelle.

Mohammed VI n'a pas arrêté là l'innovation : il a renoué avec une tradition des premiers temps de l'islam, oubliée en terre marocaine. A l'image du prophète lors de sa deuxième bey'a (à laquelle une femme a assisté), Mohammed VI a convié deux femmes à sa cérémonie d'allégeance : Nezha Chekrouni et Aïcha Belarbi, membres du gouvernement et dirigeantes de l'USFP. Le roi exprimait-il déjà son tropisme féministe ? Laissait-il augurer de la réforme phare de son règne, celle de la Moudawana ? Incontestablement, Mohammed VI a trouvé là l'occasion d'exprimer ses idées progressistes, peut-être encore avant-gardistes dans le Maroc d'aujourd'hui. C'est en tout cas la thèse que, dix ans durant, défendront les thuriféraires de son règne qui, analysant la cérémonie de son intronisation, relèveront un autre élément significatif : la présence des ouléma, autrefois "faiseurs de sultans", est réduite à celles du ministre des Affaires islamiques et du président du Conseil des ouléma de Rabat-Salé. Une manière, encore une fois, pour la monarchie de coller au maximum au protocole constitutionnel. Sur le moment, les médias officiels mettront tout cela à l'actif d'un roi ouvert et désireux de moderniser l'institution monarchique. Pourtant, rien n'a été cédé sur l'essentiel. Encore plus que Commandeur des croyants, le roi est un descendant direct du prophète de l'islam. Une filiation "sacrée" qui renforce considérablement son pouvoir temporel.

En cela, Mohammed VI s'est montré plus enclin que son père à user jusqu'au bout du filon que pouvait constituer sa légitimité religieuse. Car Hassan II n'a compris que très tard l'intérêt qu'il pouvait tirer de son autorité spirituelle. La céré-

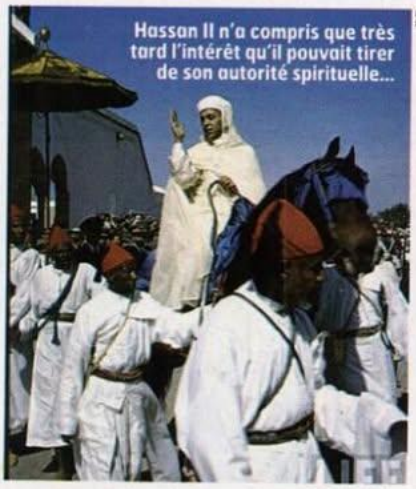
Hassan II n'a compris que très tard l'intérêt qu'il pouvait tirer de son autorité spirituelle...

DR

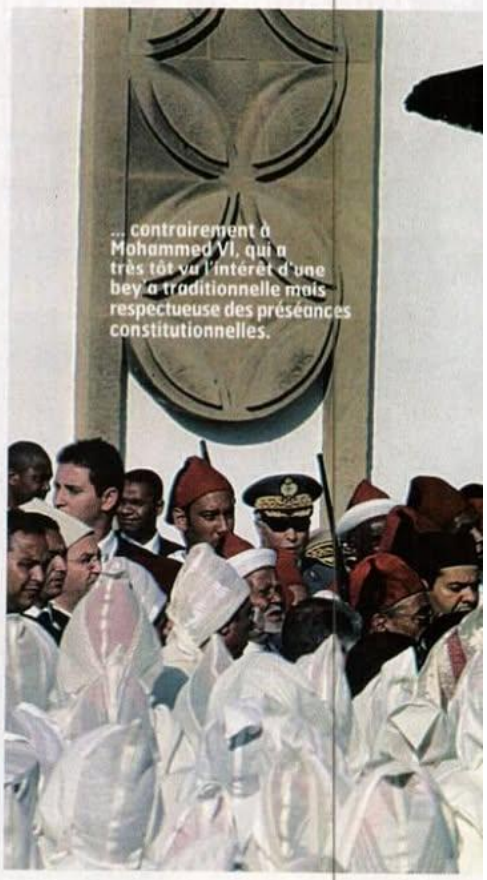
... contrairement à Mohammed VI, qui a très tôt vu l'intérêt d'une bey'a traditionnelle mais respectueuse des préséances constitutionnelles.

A l'image du prophète lors de sa deuxième bey'a (à laquelle une femme a assisté), Mohammed VI a convié deux femmes à sa cérémonie d'allégeance.

20 août 1999

Dans un discours, le roi réaffirme son statut de **Commandeur des croyants** – mettant ainsi fin au débat sur la modernisation de la monarchie.

3 septembre 1999

Tournée du pays par Mohammed VI. Première étape : le **mausolée de Moulay Driss** (fondateur du Maroc musulman) à Zerhoun, près de Fès. Un symbole fort.

24 décembre 1999

Ahmed Raïssouni, président du Mouvement unicité et réforme (MUR, adossé au PJD) est invité à donner un "cours ramadanien" devant le roi. Un signe d'ouverture.

AFP

monie de son intronisation organisée à la hâte le 26 février 1961, est le reflet de ce quasi-dédain. Prêtant, à ses débuts, peu d'intérêt aux questions religieuses, Hassan II aurait ainsi failli oublier d'organiser un quelconque événement officiel pour l'occasion. C'est un proche du jeune monarque qui lui aurait suggéré à la dernière minute de respecter le rite de la bey'a. L'acte d'allégeance a du coup été écrit à la hâte par Abdelwahab Benmansour, historiographe officiel du royaume. Une précipitation finalement sans grande conséquence pour le pouvoir royal : la Commanderie des croyants sera instituée moins d'un an plus tard, à l'initiative du docteur Abdelkrim Khatib et de Allal El Fassi. Les deux hommes concevaient ce titre comme une distinction honorifique. Bien sûr, il sera beaucoup plus que cela...

Les hésitations du début

Malgré la précocité de Mohammed VI, qui a très tôt vu l'intérêt d'une bey'a traditionnelle mais respectueuse des préséances constitutionnelles, les deux premières années de son règne n'ont enregistré aucune réforme religieuse notable. En dépit de son statut de Commandeur des croyants, le roi semble se désintéresser de la sphère religieuse. En fait, ce registre n'est alors utilisé que pour légitimer la monarchie, pas encore comme un levier de l'action publique. L'urgence religieuse est encore loin... Aux voix modernistes qui réclament que la monarchie s'allège de certains rites jugés anachroniques, notamment le baisemain, Mohammed VI se contente de rappeler qu'il est le Commandeur des croyants et qu'il entend remplir pleinement cette fonction. Certes, il maintient l'organisation des causeries religieuses pendant le ramadan, s'adresse aux ouléma du pays et envoie des messages aux confréries, mais son goût pour les affaires religieuses semble moins prononcé que celui de son père, qui avait pourtant tardé à s'en servir comme un outil de pouvoir. *"Hassan II se voulait et se revendiquait comme alem. Il aimait interpréter le Coran et faire de l'exégèse. Mohammed VI, lui, n'a jamais revendiqué cette compétence"*, analyse le politologue Mohamed Tozy.

Cette "indifférence" de Mohammed VI pour les affaires religieuses contribue à expliquer un certain flottement en début de règne, illustré par le débat autour du plan d'intégration de la femme proposé par le secrétaire d'Etat Saïd Saâdi. Le ministre PPS est le premier, dès 1999, à avoir tenté de réformer la Moudawana, loi qui

PAROLE DE ROI

"Je n'ai de leçon à recevoir de personne sur l'islam. Les musulmans n'ont de leçon à recevoir de personne. Les musulmans ont le Coran et Dieu. Il n'y a pas d'intermédiaire. Le seul juge, c'est Dieu. Je ne permettrai pas que quelqu'un puisse s'ériger en tant que conscience. Ce serait une insulte aux musulmans".

Interview à Paris Match, *1er novembre 2001.*

Après 10 ans de résidence surveillée, **Abdeslam Yassine est libéré** par Mohammed VI. Sa première sortie : une mosquée, pour la prière du vendredi.

En résidence surveillée, Abdeslam Yassine, guide d'Al Adl Wal Ihsane, demande par "mémorandum" à Mohammed VI de **"restituer au peuple la fortune de Hassan II"**.

28 janvier 2000

12 mars 2000

19 mai 2000

27 avril 2001

Deux marches ont lieu à Casablanca et à Rabat. La première, qui s'oppose à un plan gouvernemental en faveur des femmes, rassemble près d'un million d'islamistes. La seconde, qui le soutient, réunit moins de 300 000 personnes.

Le roi lance une **"commission consultative chargée de la modification de la Moudawana"**. Le débat sur les droits des femmes est relancé, cette fois au niveau suprême.

régit les droits des femmes marocaines. Mais un front large et hétéroclite se forme pour obliger le gouvernement à retirer le plan. Pour les islamistes, le projet de Saïd Saâdi vise à saper l'unité de la famille marocaine et porte atteinte aux règles fondamentales de la religion. Quant aux ouléma officiels, ils reprochent au gouvernement de ne pas les avoir consultés. Même le ministre des Affaires islamiques, Abdelkébir Alaoui Mdaghri monte au front pour exprimer son opposition au plan, ébréchant ainsi la solidarité gouvernementale autour d'un projet soutenu par le Premier ministre Abderrahmane Youssoufi. La crise atteint son paroxysme le 12 mars 2000, quand un peu moins d'un million de manifestants arpentent les rues de Casablanca pour marquer leur hostilité au plan. A Rabat, ils seront entre 200 et 300 000 à soutenir la réforme. Le pays est coupé en deux. Mais Mohammed VI ne prend aucune décision dans l'immédiat, malgré la demande de Youssoufi d'un arbitrage royal.

Autre événement, autre cafouillage. Le 16 septembre 2001, une cérémonie œcuménique est organisée à la cathédrale Saint

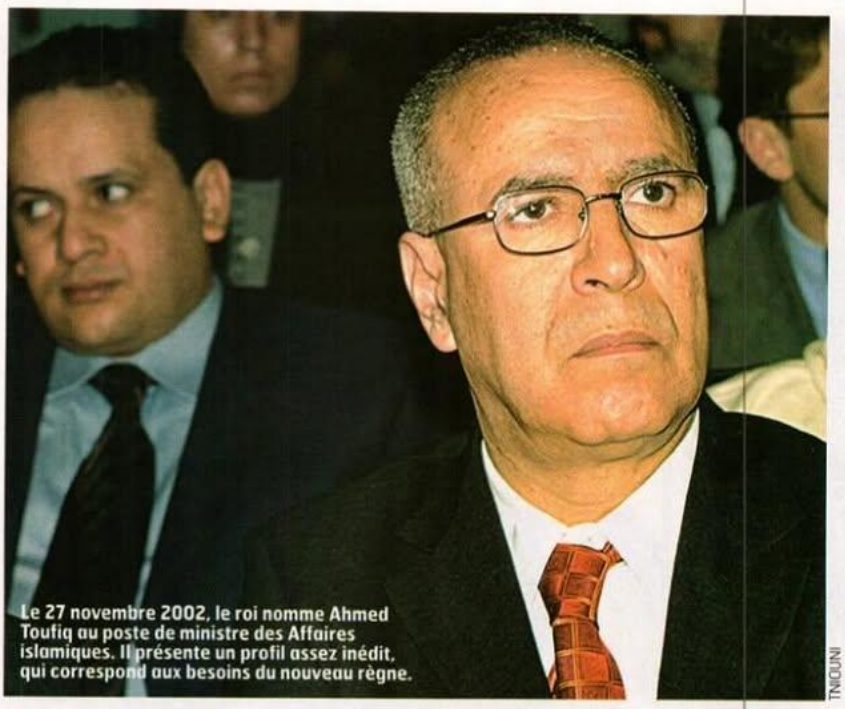

Le 27 novembre 2002, le roi nomme Ahmed Toufiq au poste de ministre des Affaires islamiques. Il présente un profil assez inédit, qui correspond aux besoins du nouveau règne.

TNOUNI

"La modernisation de l'appareil religieux se manifeste par le choix d'un soufi au lieu d'un alem au poste de ministre des Affaires religieuses".

Pierre de Rabat en hommage aux victimes des attentats de New York. Le Premier ministre, des membres du gouvernement, et des représentants des trois religions du Livre sont présents. Le conseiller du roi, Abbas Jirari, lit un message de Mohammed VI dénonçant les attentats et leurs auteurs. Mais deux jours après, une fatwa émise par 16 ouléma marocains condamne la cérémonie. Ses signataires mettent en garde l'Etat marocain contre toute alliance avec "les croisés et les sionistes". Il faudra attendre la parution de la fatwa dans un article du quotidien français *Le Monde* pour entendre, enfin, des réactions officielles, d'ailleurs timides et timorées. Le 1er novembre 2001, dans un entretien à *Paris-Match*, le roi explique que les ouléma dissidents *"ne peuvent se prévaloir d'aucune autorité et (qu') ils n'ont certainement pas la légitimité qui leur permette de prononcer une fatwa"*.

Les prémices du changement

Un observateur du champ religieux analyse : *"C'est à ce moment que la stature du roi commence à se profiler, non seulement en ce qui concerne son statut de Commandeur des croyants, mais aussi dans l'ensemble de ses fonctions"*. Effectivement, Mohammed VI ne tarde pas à prendre un nouveau tournant. Le 27 novembre 2002, il nomme Ahmed Toufiq au poste de ministre des Affaires islamiques et des Habous. Une fonction occupée pendant plus de 18 ans par Abdelkébir Alaoui Mdaghri. Lauréat de Dar Al Hadith, et entretenant de très bons rapports avec le mouvement islamiste, Alaoui Mdaghri était le tenant d'une ligne salafiste et orthodoxe qui explique à la fois son opposition au plan d'intégration de la femme et son départ du gouvernement. *"L'ancien ministre des Affaires islamiques a pris beaucoup de risques en s'investissant personnellement dans la lutte contre la réforme du Code de statut personnel. Malgré sa loyauté envers la monarchie, sa vision ne cadrait plus avec celle de Mohammed VI"*, explique Tozy.

Le nouveau ministre présente un profil assez inédit, qui correspond aux besoins du nouveau règne. *"La modernisation de l'appareil religieux voulue par Mohammed VI se manifeste par le choix d'un soufi au lieu d'un alem produit par les rouages traditionnels, au poste de ministre des Affaires religieuses"*, estime le politologue Mohamed Darif, spécialiste des questions religieuses. En effet, Ahmed Toufiq n'est

Amina Khabab, camérawoman de 2M, est malmenée au parlement par des députés PJD qui lui reprochent "sa **tenue légère**". Elle était en jeans et T-shirt.

Juin 2001

Le très officiel Conseil des ouléma de Rabat émet une fatwa pour interdire... **les Pokémons !** Stupéfaction et commentaires moqueurs dans la presse.

11 juillet 2001

Juillet-août 2001

L'Etat durcit le ton contre Al Adl Wal Ihsane. Il interdit les campements des disciples du cheikh Yassine sur les plages où la séparation des sexes est de rigueur.

PAROLE DE ROI

“Au Maroc, les hommes qui ont envie d’être barbus ont le droit de porter la barbe, les femmes qui ont envie de se voiler le visage en ont le droit. Ce n’est pas forcément parce qu’ils agissent de la sorte que ce sont des islamistes ou qu’ils sont dangereux”.

Interview à Paris Match, *1er novembre 2001.*

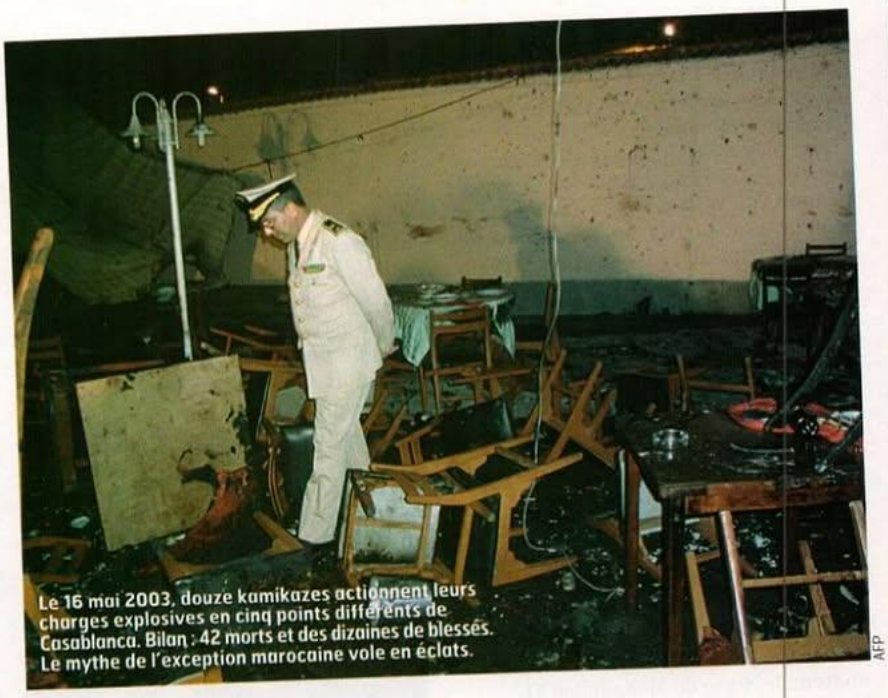

Le 16 mai 2003, douze kamikazes actionnent leurs charges explosives en cinq points différents de Casablanca. Bilan : 42 morts et des dizaines de blessés. Le mythe de l’exception marocaine vole en éclats.

AFP

pas un théologien, mais plutôt un historien, doublé d’un écrivain, auteur de romans de bonne facture. Disciple de la confrérie Boutchichya (il demande d’ailleurs l’autorisation du guide de la confrérie avant d’accepter sa nomination), Ahmed Toufiq n’appartient ni au corps des oulémas, ni à l’establishment des théologiens. Il défend la thèse d’un islam marocain, où la pratique religieuse serait conditionnée par l’expérience historique propre au pays. C’est cette vision qui devient peu à peu une idéologie d’Etat, à la base de la politique religieuse du royaume.

Toutefois, les premiers mois du mandat d’Ahmed Toufiq ne sont pas marqués par l’adoption de mesures révolutionnaires. Tout semble au contraire se dérouler dans une sorte de douce continuité politique et religieuse. Mais des événements dramatiques vont tout chambouler : les attentats du 16 mai 2003 rendent la réforme du champ religieux à la fois urgente et indispensable. La rupture a été d’autant plus brutale que, pendant des années, la monarchie marocaine a été présentée comme un modèle de stabilité politique et sociale face à l’intégrisme islamiste. La qualité religieuse du monarque était brandie comme la principale explication de cette “exception marocaine”. Selon cette vision, véhiculée par le discours officiel, mais aussi par la presse internationale, le royaume, grâce à la Commanderie des croyants, est immunisé contre toutes les tentations radicales. Une image d’Epinal renforcée par le pacifisme du mouvement islamiste marocain et son attachement à l’action légale, l’Algérie des années 1990, ensanglantée par le terrorisme, servant de repoussoir aux islamistes marocains. Le réveil du 16 mai est d’autant plus brutal.

La fin d’une exception

Ce vendredi soir, le mythe de l’exception marocaine vole en éclats. Les attentats qui secouent alors Casablanca propulsent le royaume chérifien dans l’ère d’Al Qaïda et des attentats spectaculaires. Douze kamikazes, issus pour la plupart d’un bidonville de Casablanca, ont actionné leurs charges explosives en cinq points différents de la capitale économique. Bilan : 42 morts et des dizaines de blessés. Des attentats perpétrés par des fils du pays, des kamikazes made in Sidi Moumen, qui ont révélé l’existence d’une nouvelle composante, violente et radicale, de l’islamisme marocain : le salafisme jihadiste. Le roi ne réagit que le 29 mai. Dans un discours ferme et autoritaire, il annonce *“la fin de l’ère du laxisme”* et promet une grande sévérité à ceux qui *“portent atteinte à l’autorité de l’Etat”*.

Du laxisme, il y en avait effectivement. L’essaim de groupes qui composent la nébuleuse salafiste avait bénéficié pendant de longues années d’une grande tolérance. Des prêches haineux et violents étaient prononcés par des prédicateurs radicaux sans réaction aucune de l’Etat. Les milices salafistes, dont étaient issus les kamikazes du 16 mai, se chargeaient d’établir un véritable ordre moral dans les bidonvilles, sans jamais faire l’objet d’aucune interpellation, comme si elles béné-

13 septembre 2001 — ***Attajdid***, quotidien du PJD, dénonce dans un communiqué les attentats du 11 septembre. Une délégation d’Al Adl Wal Ihsane fait de même à l’ambassade des Etats-Unis.

16 septembre 2001 — **Cérémonie œcuménique** à la cathédrale Saint Pierre à Rabat. Imams, prêtres et rabbins sont unis contre le terrorisme, en présence du Premier ministre et de l’ambassadrice américaine.

18 septembre 2001 — **Fatwa de 16 théologiens marocains** condamnant la cérémonie œcuménique de Rabat. Ils la considèrent “impie”.

22 février 2002 — Exécution sommaire d’un jeune dealer à Sidi Moumen par le groupe islamiste “le droit chemin”, dirigé par **Zakaria Miloudi**.

ficiaient d'"une gestion déléguée" en matière de sécurité. L'absence de l'Etat dans ces quartiers a facilité la diffusion des idées jihadistes et l'établissement de réseaux de recrutement.

Le cas de Cheikh Mohamed Maghraoui est à ce sujet assez symptomatique : cet homme, qui va défrayer la chronique en 2008 (avec une fatwa autorisant le mariage des fillettes dès 9 ans), a bénéficié du soutien de l'Etat pour ouvrir ses écoles coraniques et tisser son réseau. En contrepartie, Maghraoui ne ménageait pas ses efforts pour fustiger Al Adl Wal Ihsane et son guide dans les livres et les vidéos qu'il diffusait à grande échelle. Il faudra attendre les attentats du 16 mai 2003 pour que l'Etat adopte une nouvelle politique religieuse, plus volontariste et plus dynamique. Mais, ironie de l'histoire, Maghraoui n'aura de vrais démêlés avec l'Etat qu'en 2008 avec sa fatwa malheureuse, reprise par toutes les agences de presse. Ce retard à l'allumage témoigne en partie des atermoiements dans lesquels s'est parfois endormi le règne de Mohammed VI.

La réforme, enfin !

Les attentats du 16 mai ont néanmoins constitué une opportunité formidable pour la refonte de la politique religieuse du Maroc. Illustrant le bon mot d'un collaborateur de Barack Obama, selon lequel *"il ne faut jamais gaspiller une crise grave"*, l'électrochoc du 16 mai a en effet fourni à Mohammed VI l'occasion d'adopter un nouveau Code de la famille, sans résistance du camp conservateur, ni risque de tension. Le 10 octobre 2003, à l'ouverture de la session parlementaire, le roi annonce la réforme de la Moudawana aux élus de la nation. *"Qui parmi vous accepterait que sa famille, sa femme et ses enfants soient jetés à la rue ou que sa fille ou sa sœur soit maltraitée ?"*, demande le monarque aux parlementaires, parmi lesquels figurent les députés du PJD. Ceux-là mêmes qui avaient remué ciel et terre pour bloquer les réformes contenues dans le plan d'intégration de la femme présenté par Saïd Saâdi.

Après les attentats de Casablanca, les islamistes marocains font le dos rond et se contentent de laisser passer l'orage. Les dirigeants du PJD passent alors les moments les plus difficiles de leur vie politique. Le parti qu'ils ont créé après de longues années de négociations et de compromis est menacé de dissolution. Dans ce contexte, s'opposer à une loi voulue et portée par le roi aurait été un vrai suicide politique. D'autant que, pour désamorcer les critiques des ouléma, Mohammed VI a pris le soin de les associer à l'élaboration du nouveau Code. L'erreur commise par Saïd Saâdi est ainsi évitée, et la commission chargée d'élaborer le nouveau Code de la famille réunit un large panel de personnalités, représentatives de l'ensemble de la société civile. Composée de juristes, de militantes d'associations féministes et d'ouléma, elle est présidée par M'hammed Boucetta, un vétéran de la vie politique, habitué au jeu des négociations et des compromis.

Pour faire passer une réforme si délicate, le roi a bien sûr utilisé son statut de Commandeur des croyants. Dans son discours devant les parlementaires, il s'est lancé dans des interprétations des textes religieux, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la polygamie et le divorce. Mohammed VI a ainsi endossé les habits de "premier fqih" du pays. Afin d'immuniser le projet et le soustraire à un débat

Après les attentats du 16 mai, les dirigeants du PJD ont passé les moments les plus difficiles de leur vie politique.

TNIOUNI

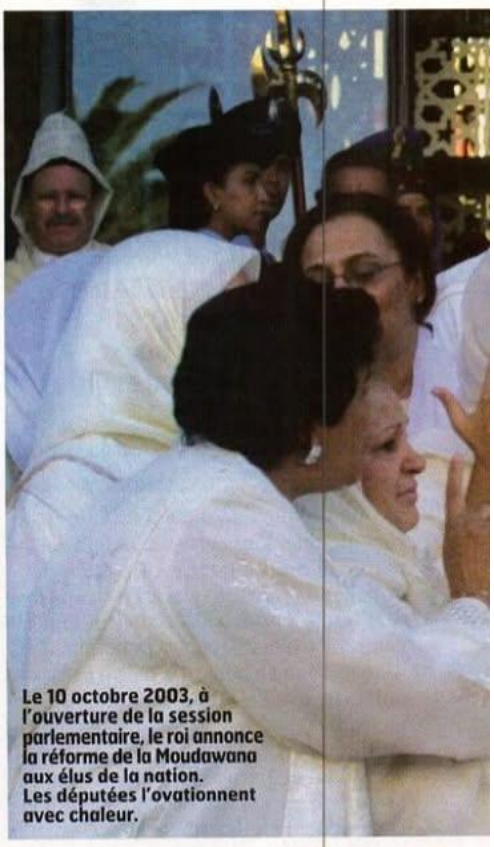

Le 10 octobre 2003, à l'ouverture de la session parlementaire, le roi annonce la réforme de la Moudawana aux élus de la nation. Les députées l'ovationnent avec chaleur.

Après les attentats du 16 mai, Mohammed VI a dû reconquérir son pouvoir religieux pour mettre fin à l'anarchie spirituelle que vivait le Maroc.

Youssef Fikri est interpellé à Tanger. "L'émir du sang" est l'auteur, avec son groupe d'adeptes, de plusieurs crimes (et cambriolages) commis au nom du jihad.

12 juin 2002

Arrestation de trois Saoudiens au Maroc, accusés de constituer une "cellule dormante" d'Al Qaïda qui comptait faire exploser un navire de guerre américain dans le détroit.

12 juillet 2002

Ahmed Toufiq, historien, romancier et soufi reconnu, est nommé ministre des Affaires islamiques. La page du "salafiste" Alaoui Mdaghri est tournée.

27 novembre 2002

AFP

théologique risqué au parlement, le roi a pris soin de ne soumettre à l'examen des députés que les dispositions d'ordre civil. Les articles abordant *l'ijtihad* et relevant de l'interprétation religieuse ont été exclus de tout débat parlementaire : ces dispositions *"sont du ressort exclusif d'Amir Al Mouminine"*, a précisé le roi dans son discours. Un choix étrange qui satisfait pourtant les modernistes et les supporters de la réforme, car il permet de neutraliser les islamistes. Tout en gardant ses habits traditionnels, Mohammed VI devient ainsi le champion de la modernité. Une situation qu'illustre parfaitement une photo restée célèbre : jellaba blanche, sourire large et main sur le cœur, le roi est entouré des femmes qui ont participé à l'élaboration du nouveau Code de la famille. Elles applaudissent le monarque et le regardent avec admiration et gratitude... *"avec amour"*, ont même soufflé quelques exaltées.

Sécurité et spiritualité

Une autre réforme importante est à l'ordre du jour : celle du champ religieux marocain et des institutions qui l'encadrent. Après les attentats du 16 mai 2003, Mohammed VI a dû en effet reconquérir son pouvoir religieux pour mettre fin à la siba spirituelle qui touchait le Maroc. Un peu comme les sultans du pays qui partaient à la reconquête de leur royaume au début de chaque règne, en guerroyant contre les tentations de dissidence. Premier objectif : affirmer une identité religieuse propre au Maroc. *"Est-il donc besoin pour le peuple marocain, fort de l'unicité de son rite religieux et de l'authenticité de sa civilisation, d'importer des rites étrangers à ses traditions ?"*, se demande ingénument le roi dans son discours du trône du 30 juillet 2003. "Les rites étrangers" visés par Mohammed VI ne sont autres que le salafisme, dans sa variante wahhabite, importé et protégé par l'Etat pendant les années 1980 et 1990.

Ainsi, après les attentats de Casablanca, les livres provenant des pays du Golfe, et financés généreusement par des fondations wahhabites, ont été soumis à des contrôles draconiens. La fermeture des écoles coraniques liées à Cheikh Maghraoui en septembre 2008 va au-delà d'une simple réponse à une fatwa indigne. *"Après avoir maté le salafisme jihadiste, l'Etat a déclenché la guerre contre le salafisme traditionnel, dont Maghraoui est le représentant"*, explique le politologue Mohamed Darif. La rupture des relations diplomatiques avec l'Iran en mars 2009 s'inscrit dans cette logique de recherche d'une unité de rite et de culte, les autorités marocaines accusant l'Iran de mener au royaume une campagne de prosélytisme chiite. L'idée d'un "islam marocain", produit de l'histoire propre au pays, et indépendant de toute influence orientale, est ainsi deve-

PAROLE DE ROI

"L'heure de vérité a sonné, annonçant la fin de l'ère du laxisme face à ceux qui exploitent la démocratie pour porter atteinte à l'autorité de l'Etat, et à ceux dont les idées représentent un terreau pour semer les épines de l'ostracisme, du fanatisme et de la discorde".

Discours du 29 mai 2003.

Abdelkrim Khatib, président et "caution royale" du PJD, traite d'"imbécile" Ahmed Raïssouni, qui avait critiqué le statut royal de commandeur des croyants.

13 février 2003

Un message d'**Oussama Ben Laden** diffusé sur Al Jazeera désigne le Maroc comme une cible potentielle d'Al Qaïda. Frayeur : Ben Laden tient toujours ses promesses...

16 mai 2003

Attentats terroristes à Casablanca. Douze kamikazes actionnent leurs charges explosives dans cinq endroits de la ville. Bilan : 42 morts et des dizaines de blessés.

24 mai 2003

PAROLE DE ROI

"Je ne peux, en ma qualité de Commandeur des croyants, autoriser ce que Dieu a interdit, ni interdire ce que Dieu a autorisé".

Discours royal, 10 octobre 2003.

nue le fondement de la politique religieuse du royaume. Le rite malékite et le soufisme (re)deviennent les piliers de cette conception de la pratique religieuse. Ce qui ne manque pas de poser la question de la liberté de culte. *"Il y a une contradiction entre le pluralisme politique défendu et soutenu par l'Etat et la limitation du pluralisme en matière religieuse. La peur de la* "fitna" *est au cœur de ce choix"*, analyse notamment Darif.

Autre objectif poursuivi par la nouvelle politique religieuse : contrôler les ouléma en les soumettant directement à l'autorité du roi. Ainsi, à partir d'avril 2004, les Conseils régionaux des oulémas sont placés sous la tutelle directe du roi et non plus sous l'autorité du ministre des Affaires islamiques. Fait inédit et symbolique : des femmes sont désignées pour faire partie de ces Conseils. Et afin de souligner les nouveaux rapports entre la monarchie et les théologiens marocains, la Ligue des ouléma change de nom en 2006 et devient la Ligue mohammadienne des ouléma. Ahmed Abbadi est nommé son secrétaire général. Toujours au chapitre des réformes, pour mettre fin à l'anarchie des fatwas, le roi en a confié le monopole au Conseil supérieur des ouléma, à travers une commission spécialisée. Une façon de mettre fin à la prolifération, parfois ridicule, des fatwas. Ainsi, en avril 2001, le président du Conseil des ouléma de Rabat-Salé avait suscité les commentaires amusés des médias, en condamnant les Pokémons, personnages d'une série de dessins animés très populaires chez le jeune public marocain. Autre fatwa farfelue, mais moins hilarante : celle de Cheikh

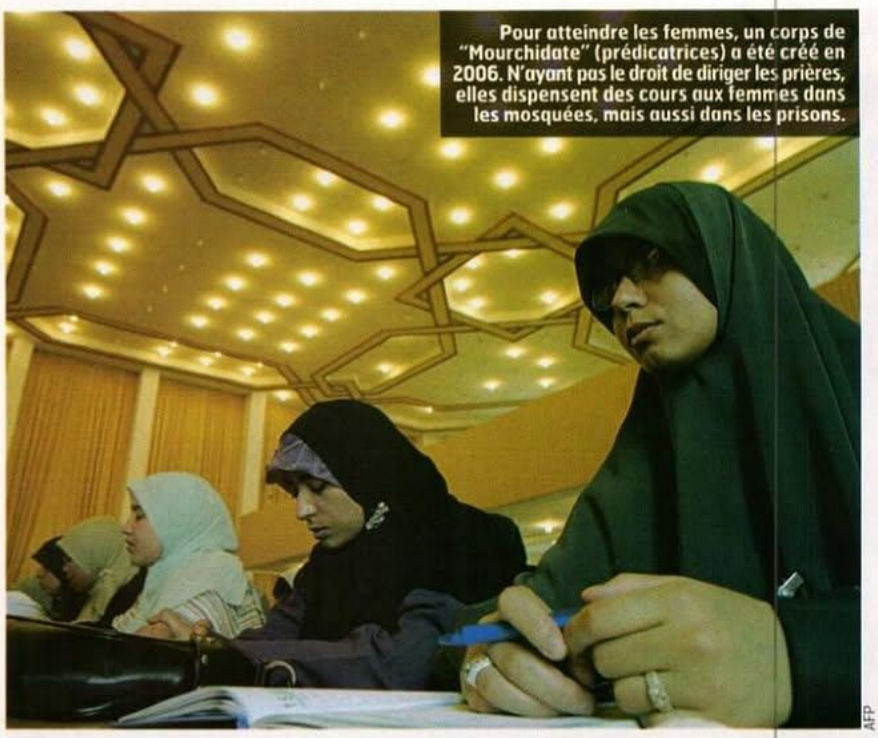

Pour atteindre les femmes, un corps de "Mourchidate" (prédicatrices) a été créé en 2006. N'ayant pas le droit de diriger les prières, elles dispensent des cours aux femmes dans les mosquées, mais aussi dans les prisons.

AFP

Abdelbari Zemzmi, qui avait jugé en août 2001 que Mehdi Ben Barka ne pouvait être considéré comme martyr, du simple fait qu'il était de gauche, et qu'il avait conspiré contre la monarchie.

Religion de proximité

Mais toutes ces questions de réforme des institutions religieuses, de contrôle et de "sûreté spirituelle" n'apportent pas de solution à un besoin fondamental : répondre à la demande religieuse des Marocains d'une façon convaincante et attrayante. Que faire donc pour empêcher les fidèles de chercher les réponses à leurs interrogations sur les chaînes satellitaires du Moyen-Orient et sur les sites salafistes ? Comment rendre le discours savant, mais soporifique, des ouléma traditionnels marocains aussi attractif et "sexy" qu'un captivant et "lacrymogène" sermon de l'Egyptien Amr Khalid ? Comment persuader un jeune Marocain que le rite malékite est plein de vitalité et qu'il appelle tout autant à la lutte contre l'injustice que le chiisme importé d'Iran et du Liban ?

Pour faire face à une "demande religieuse" croissante, l'Etat a opté pour une politique de proximité. L'appareil officiel a commencé donc à occuper et à quadriller le terrain religieux. Ainsi, le nombre de Conseils locaux des ouléma a plus que doublé, passant de 30 à 70. Des lignes vertes ont en outre été installées dans ces Conseils pour répondre aux questions des fidèles. Et, à partir de mars 2006, le ministère des Affaires islamiques a ordonné l'ouverture des mosquées du matin au soir pour abriter des cours d'alphabétisation et permettre aux ouléma d'y dispenser régulièrement des enseignements religieux. Un choix qui a mis fin à une pratique déci-

28 mai 2003

Décès lors de sa garde à vue d'un personnage-clé des attentats, Abdelhak Bentassir alias **"Moul sebbat"**. D'une "maladie du cœur et du foie", précisera la police.

29 mai 2003

Discours ferme et autoritaire du roi affirmant *"la fin du laxisme"*. La société civile dénonce les violations des droits de l'homme au nom de la lutte contre le terrorisme.

11 juin 2003

Ahmed Raïssouni démissionne de la présidence du MUR après avoir déclaré : *"le Commandeur des croyants peut aussi bien être le roi qu'un simple ministre"*.

dée sous Hassan II en 1984, et consistant à fermer les mosquées entre les prières, pour parer à l'influence et à la propagande des groupes islamistes.

Pour atteindre les femmes, un corps de "Mourchidate" (prédicatrices) a été créé en 2006. N'ayant pas le droit de diriger les prières, ces prédicatrices dispensent des cours aux femmes dans les mosquées, mais aussi dans les prisons. Pour concurrencer les chaînes satellitaires religieuses du Moyen-Orient, l'Etat marocain a, en outre, lancé en 2004 une radio coranique et, en novembre 2005, une chaîne de télévision baptisée Assadissa. Les deux médias portent le nom du roi Mohammed VI, mais leur audience reste insignifiante. Ils restent incapables de rivaliser avec des mastodontes comme les chaînes saoudiennes Iqraa et Alrissala avec leur cortège de prédicateurs vedettes. Seule consolation pour l'islam officiel marocain, le succès phénoménal de Omar Qzabri, imam de la mosquée Hassan II à Casablanca. Nommé en 2004 par le ministre des Affaires islamiques, ce jeune prédicateur, à la "voix de rossignol", réussit à attirer chaque ramadan des centaines de milliers de fidèles, conférant – un peu – à l'islam officiel la dimension populaire et spectaculaire qui lui manquait tant.

AIC PRESS

Seule consolation pour l'islam officiel marocain, le succès phénoménal de Omar Qzabri, imam de la mosquée Hassan II à Casablanca, surnommé "le rossignol des minbars".

Pour contrer les chaînes satellitaires religieuses, le Maroc a lancé une radio et une chaîne de télévision. Mais leur audience reste insignifiante.

Réformateur ou traditionaliste ?

Finalement, après 10 de règne, quel sens Mohammed VI a-t-il donné à la politique religieuse de son pays, comment caractériser l'homme et son règne ? Réformateur ou traditionaliste ? Homme de changement ou tenant du statu quo ? Selon l'un des artisans de la refonte du champ religieux marocain, le roi a pour sincère ambition de réaliser une sorte de "révolution tranquille". Le sujet est en effet sensible et les résistances fortes. On se rappelle les cris d'orfraie poussés par les islamistes en décembre 2008 quand le conseiller du roi, Mohammed Moâtassim, a annoncé que le Maroc levait ses réserves relatives à la Convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Des réserves qui étaient jusqu'alors émises par le Maroc, et d'autres pays musulmans, pour des considérations religieuses. Face aux critiques, l'Etat marocain s'est vu obligé de rétropédaler et a dû annoncer, par le biais du Conseil supérieur des ouléma, que cette levée de réserves ne concernerait ni l'héritage ni les autres dispositions contenues dans le Coran. L'ambivalence de la politique religieuse de Mohammed VI tient en fait à son statut même de Commandeur des croyants. La qualité de chef religieux et de premier imam lui a permis de faire adopter le code de la famille en 2003. Une vraie avancée sur la voie de la modernité et de la liberté au Maroc. Mais c'est aussi en brandissant la Commanderie des croyants et le fameux article 19 de la Constitution que le roi a balayé, au début de son règne, tout débat sur la modernisation de la monarchie. Certes, la religion a servi d'instrument de libération et d'émancipation, mais reste pour autant l'outil privilégié d'un roi au pouvoir absolu. ■

Juin 2003 – Un sondage américain révèle que **48% des Marocains ont un avis favorable sur Oussama Ben Laden**. L'élite politique et religieuse est sous le choc.

Juin 2003 – **Les comptes du PJD** sont passés au peigne fin par les services de renseignement. Leur commentaire : "Les fonds levés par un parti islamiste sont forcément suspects".

10 octobre 2003 – Au parlement, le roi annonce la réforme historique de la **Moudawana** (droit des femmes). Mohammed VI utilise son statut de chef religieux pour faire passer la loi.

4 novembre 2003 – Petite révolution : Mohammed VI choisit une femme, l'universitaire **Rajae Mekkaoui**, pour animer en sa présence une causerie ramadanienne.

AFP

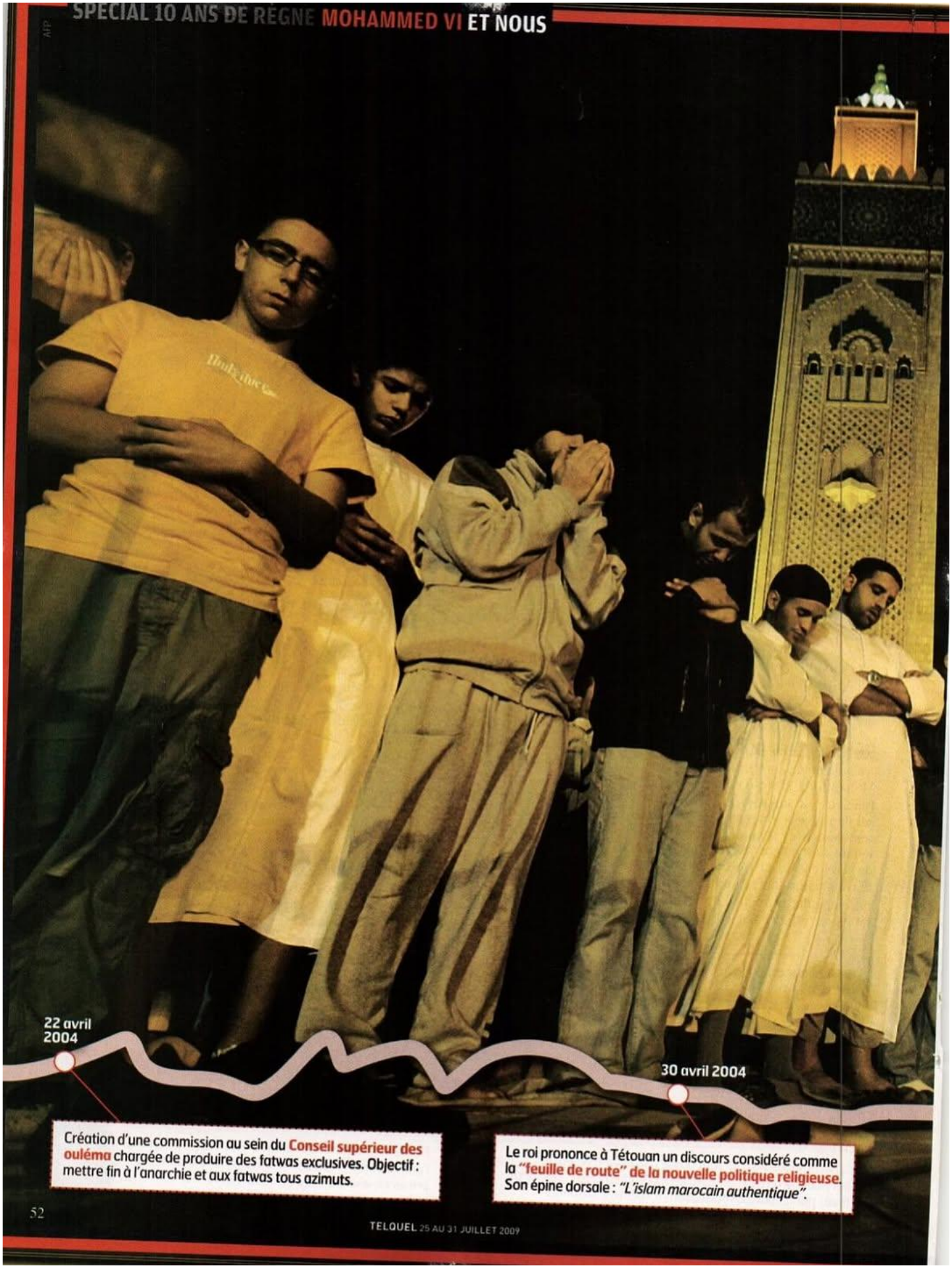

22 avril 2004

Création d'une commission au sein du **Conseil supérieur des ouléma** chargée de produire des fatwas exclusives. Objectif : mettre fin à l'anarchie et aux fatwas tous azimuts.

30 avril 2004

Le roi prononce à Tétouan un discours considéré comme la **"feuille de route" de la nouvelle politique religieuse**. Son épine dorsale : *"L'islam marocain authentique"*.

10 ans de vie religieuse

L'ÉBULLITION

PAR **ABDELLAH TOURABI ET SOULEÏMAN BENCHEIKH**

Alors que la fin de Hassan II approchait, l'élite marocaine se rongeait les sangs : et si, après celui qui se décrivait comme "le premier fondamentaliste du royaume", les islamistes prenaient le pouvoir ? 10 ans plus tard, ils ne l'ont (toujours) pas pris. Mais la décennie écoulée n'en a pas moins été très mouvementée, sur le plan religieux. Et pas comme on le pensait. On attendait Al Adl Wal Ihsane, on a eu les salafistes. On se méfiait du PJD, on a eu les terroristes. Et alors que les barbes et hijabs fleurissaient à tous les coins de rue, on a découvert un nouveau danger : celui des chaînes satellitaires islamistes et leur cortège de prédicateurs vedettes et très influents – y compris chez nous. Comment l'Etat a-t-il réagi ? Et surtout, comment la société marocaine, fondamentalement attachée à l'islam, s'est-elle faite à cette nouvelle donne ?

25 juin 2004

L'imam officiel **Redouane Benchekroun** incendie les festivals musicaux et la "promiscuité sur les plages". Retransmis en direct à la télé, son prêche suscite un tollé.

16 octobre 2004

Lancement de **"radio Coran Mohammed VI"**, pour contrer l'influence des "rites étrangers importés" (et violents) comme le wahhabisme.

L'Etat donne beaucoup de gages à la frange islamisante de la société.

TNIOUNI

SOCIÉTÉ De l'indifférence à la culpabilité

Un vrai débat est ouvert au Maroc sur la place que doit prendre le religieux dans la sphère publique. Le rapport du cinquantenaire, qui s'est fait l'écho des tensions qui traversent la société, explique par exemple qu'on peut trouver, dans notre société, au moins trois tendances : *"La première, fort majoritaire, place l'institution de Imarat al Mouminine au centre de l'Etat marocain. La deuxième veut "islamiser" tous les niveaux de la société en revendiquant une lecture de la religion atemporelle transcendant l'histoire. La troisième appelle à une sécularisation de la société, seule à même, selon ses tenants, de garantir la liberté des interprétations, corollaire de démocratie et de liberté d'expression"*. Les rédacteurs du rapport du cinquantenaire ne se sont pas trompés en affirmant que la Commanderie des croyants reste chère au cœur des Marocains : elle reste perçue, d'un côté, comme la garante des valeurs morales, de l'autre, comme l'obstacle premier à l'islamisation rampante ou non contrôlée de la société.

Engagé dans un perpétuel grand écart entre laïcs et conservateurs, le régime donne néanmoins beaucoup de gages à la frange islamisante de la société marocaine. Ainsi pour le communiqué du ministère de l'Intérieur en date du 20 mars 2009. Sans lien évident avec l'actualité, les autorités s'étaient fendues d'un texte mettant en garde contre l'atteinte aux "valeurs civilisationnelles" des Marocains. En fait, le gouvernement a voulu éviter l'émergence d'un débat de fond sur l'homosexualité, au moment où une nouvelle icône du mouvement gay marocain faisait son apparition, Samir Bargachi de l'association Kif-Kif. Bien sûr, cela ne s'est pas fait sans convoquer nos "valeurs religieuses". Cet exemple illustre parfaitement le discours moralisateur et culpabilisateur qui vise la composante laïque de la société, qu'elle soit croyante ou athée. En dix ans, la pression religieuse s'est en effet accrue sur les chaumières marocaines : les voiles ont fleuri dans les administrations, les universités, et mêmes les entreprises. De plus en plus, certaines femmes avouent porter le voile par mimétisme. D'autres culpabilisent à l'idée de marcher tête nue. Nadia, exemple parmi d'autres, ne porte pas le voile, parce que comme beaucoup, elle ne se sent *"pas encore prête"*. Elle s'explique : *"Pour porter le voile, il faut être pure. C'est un long cheminement spirituel, et parfois j'ai un peu honte de ne pas y parvenir"*. Culpabilité quand tu nous tiens ! ■

SALAFISTES Du jihadisme à "Allah Yehfed"

Vendredi 16 mai 2003, le Maroc découvrait avec effroi le phénomène des kamikazes. Douze jeunes hommes, entre 19 et 28 ans, issus dans leur majorité d'un bidonville de Casablanca, sont les auteurs des attentats les plus meurtriers de l'histoire du Maroc. Les images des 42 victimes, véhiculées par tous les médias, créent une véritable psychose. Les autorités marocaines lancent alors une grande opération contre les milieux radicaux. Bilan : 5000 arrestations, 1042 personnes inculpées, 17 condamnations à mort et des milliers d'années de prison prononcées par la justice ma-

6 janvier 2005

Un article paru dans le quotidien islamiste ***Attajdid*** qualifie le tsunami qui a fait des milliers de morts en Asie de "vengeance divine contre la dépravation des mœurs".

16 janvier 2005

Dans une interview à *El Pais*, Mohammed VI reconnaît **"une vingtaine d'abus"** dans la lutte antiterroriste et promet des sanctions. Il n'y aura pas de suite.

4 avril 2005

Karim Mejjati, icône du jihadisme marocain, est abattu à Ryad par la police saoudienne. Sa femme Fatiha sera surnommée "la veuve noire" par la presse française.

1er mai 2005

Inculpation de **Nadia Yassine**, fille du leader d'Al Adl, pour avoir déclaré dans une interview *"préférer la république (islamique) à la monarchie"*. Le procès traîne toujours.

LE TOP 4 DES TERRORISTES MAROCAINS

YOUSSEF FIKRI

L'arrestation de "l'émir du sang" à Tanger en juillet 2002 a révélé l'existence d'un courant salafiste radical et violent au Maroc. Youssef Fikri a été l'auteur, avec son groupe, d'une vingtaine de crimes, dont plusieurs meurtres, commis au nom du Jihad. Il a été condamné à mort en décembre 2003.

ZAKARIA MILOUDI

Prêcheur autodidacte et herboriste de métier, Zakaria Miloudi était l'idéologue du groupe "le droit chemin" par lequel avaient transité plusieurs kamikazes du 16 mai 2003. Condamné à perpétuité, notamment pour avoir lapidé à mort un "impie" à Sidi Moumen, il est décédé le 14 novembre 2006 dans la prison de Kénitra suite à une crise d'asthme.

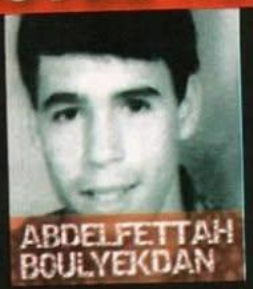

ABDELFETTAH BOULYEKDAN

Ce jeune garçon timide et réservé était le chef exécutif du groupe des kamikazes de Casablanca. Il était chargé de préparer les explosifs qui ont servi lors des attentas du 16 mai. "Abou Abderrahman" s'est fait exploser à l'hôtel Farah. Il avait 28 ans.

KARIM MEJJATI

Figure de proue du jihadisme marocain et membre fondateur du GICM (Groupe islamique combattant marocain), Karim Mejjati a participé aux guerres de Bosnie et d'Afghanistan avant d'être abattu à Ryad, lors d'un raid mené par la police saoudienne contre une cellule locale d'Al Qaïda.

AIC PRESS

Le cas Abdelfettah Raydi continue à nourrir le scepticisme : arrêté après les attentats de Casablanca et libéré en 2005, ce jeune salafiste s'est fait exploser en mars 2007.

rocaine. Des prêcheurs salafistes radicaux comme Abou Hafs et Mohamed Fizazi sont ainsi respectivement condamnés à 25 et 30 ans de prison. Des verdicts sévères mais justifiés, du point de vue de l'Etat marocain, par la nécessité de juguler la menace terroriste et prémunir le pays contre d'autres attentats.

Mais les attentats de Madrid en mars 2004 remettront sur le devant de la scène les jihadistes marocains. C'est ainsi que le GICM (Groupe islamique ombattant marocain), composé de vétérans de la guerre en Afghanistan, est accusé d'être derrière les attentats de Casablanca et de Madrid. Karim Mejjati, l'un des fondateurs de ce groupe proche d'Al Qaïda, sera tué par la police saoudienne en avril 2005. Saâd Housseïni, autre chef présumé du GICM, est arrêté au Maroc en mars 2007 (ce qui a d'ailleurs empêché in extremis une série d'attentats à Casablanca, contraignant 6 terroristes sans chef ni instructions, cernés par la police, à se suicider à l'explosif).

Les têtes pensantes (et armées) du salafisme jihadiste marocain sont ainsi écrouées les unes après les autres. Mais, **dans ses geôles, l'Etat a aussi enfermé des salafistes qui se disent non violents et respectueux des lois du pays. Depuis quelques mois, sans doute soucieux d'éviter que les prisons ne deviennent des poudrières, l'Etat semble décidé à ouvrir le dialogue avec ces prisonniers bien particuliers.** A chaque fête, synonyme de grâces royales, les observateurs guettent du coup un signe de Mohammed VI. Mais les réticences sont encore nombreuses. Les expériences égyptiennes et saoudiennes, où l'Etat a encouragé un processus d'autocritique chez les jihadistes, sont souvent citées comme des modèles. Mais le cas de Abdelfettah Raydi continue à nourrir le scepticisme : arrêté après les attentats de Casablanca, et libéré en 2005, ce jeune salafiste s'est fait exploser en mars 2007 dans un cybercafé de Casablanca. ■

9 août 2005

Le cheikh **Abdeslam Yassine** annonce à ses disciples que la Qawma (grand soulèvement populaire), va se produire en 2006. On l'attend toujours.

24 août 2005

Réorganisation de **Dar Al Hadith Al Hassania** (école officielle des imams marocains) pour l'adapter à la nouvelle doctrine religieuse de l'Etat.

2 novembre 2005

La chaîne religieuse **Assadissa** est lancée pour diffuser l'Islam officiel marocain et concurrencer les chaînes satellitaires du Moyen Orient. Sans succès à ce jour.

3 mai 2006

Première promotion de **"mourchidate"**, ces prédicatrices chargées de donner des cours religieux aux femmes dans les mosquées – mais pas de diriger la prière.

AL ADL WAL IHSANE

De l'épouvantail au "pschitt"

28 janvier 2000, le site de Abdeslam Yassine, publie un *"mémorandum à qui de droit"*, une longue lettre adressée par le guide d'Al Adl wal Ihsane au nouveau roi du Maroc. Le vieux cheikh demande au jeune monarque de *"se repentir"* et *"de racheter son père de la tourmente"* en restituant au peuple la fortune amassée par le roi défunt, estimée, selon Yassine, à 40 milliards de dollars. La réponse de Mohammed VI est tout en finesse : le 19 mai 2000, le roi rend à Yassine sa liberté, mettant fin à 10 ans de résidence surveillée. Mohammed VI a ainsi présenté un nouveau signe de rupture avec le style de Hassan II. Ce dernier avait ordonné en 1973 l'internement de Abdeslam Yassine en asile psychiatrique, car le cheikh avait eu l'outrecuidance de lui adresser une lettre d'admonestation. Mais la libération de Yassine n'a pas mis fin au bras de fer entre son association et l'Etat. En juillet 2001, le ministère de l'Intérieur a par exemple procédé à l'interdiction musclée des campements d'Al Adl sur les plages marocaines. Une pratique tolérée pendant des années et qui avait permis aux islamistes de se retrouver sur des plages où la séparation entre les hommes et les femmes était de rigueur.

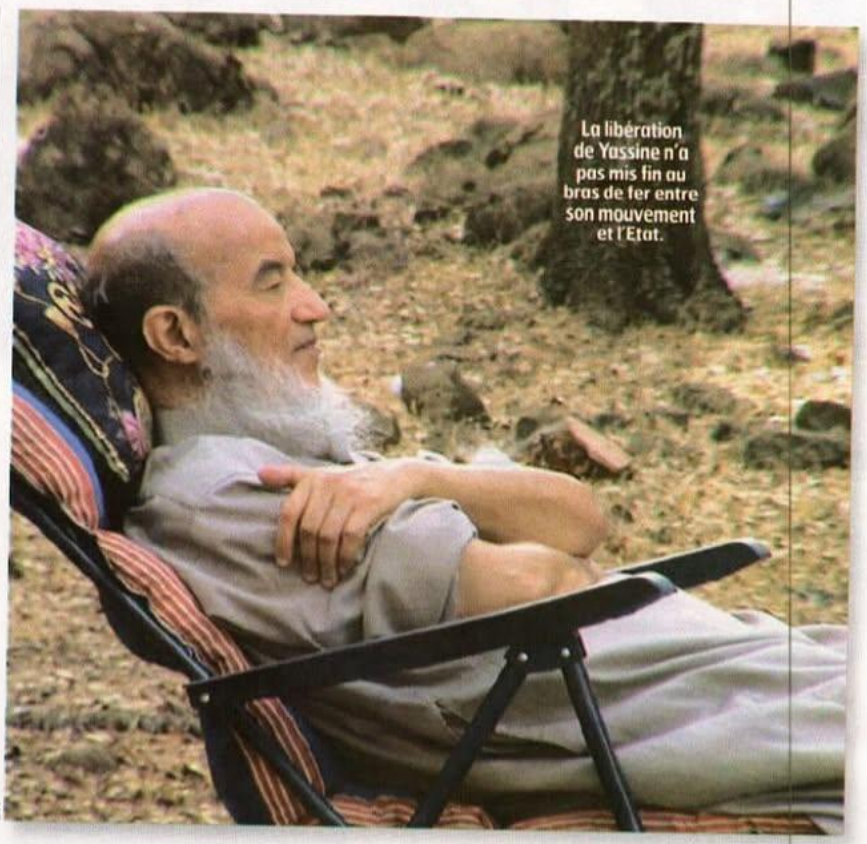

La libération de Yassine n'a pas mis fin au bras de fer entre son mouvement et l'Etat.

DR

Al Adl Wal Ihsane est aussi traversée par un courant légaliste. Ses leaders ont bien la volonté de transformer l'association en parti politique et donc d'obtenir un statut légal. Mis en place en 1998, et annoncé en 2000, le cercle politique du mouvement (Addayra Syassya) pourrait constituer l'ossature d'un futur parti. Cette revendication s'explique essentiellement par la mutation générationnelle à l'œuvre dans la Jamaâ : les cadres du mouvement ne sont plus les jeunes étudiants qu'ils étaient pendant les années 1980, prêts à en découdre avec "le régime impie". Ils sont maintenant avocats, ingénieurs, enseignants... Comme leurs frères du PJD ou leurs camarades de l'USFP, ils ont besoin de la reconnaissance qui couronne normalement des années de militantisme. Mais la dimension confrérique d'Al Adl et l'influence spirituelle de son guide freinent les ambitions politiques de ces quadras. Le 9 août 2005, l'annonce par Yassine d'un soulèvement populaire pour 2006 (Qawma) n'a pas eu l'effet escompté. La prophétie décrédibilise au contraire la Jamaâ. Car l'événement prédit par l'oracle d'Al Adl n'aura jamais lieu, et le mouvement devra subir les commentaires moqueurs de ses ennemis et faire face aux doutes de ses militants. ■

13 septembre 2006

Le général Laânigri, chef de la police et moteur de la lutte antiterroriste, est limogé. A cette date, 400 à 700 salafistes (selon les versions) sont encore en prison.

14 novembre 2006

Décès de **Zakaria Miloudi**, dirigeant du groupe radical "le droit chemin" à la prison centrale de Kénitra, des suites d'une crise d'asthme.

19 janvier 2007

La justice gracie **5 Marocains qui reviennent de Guantanamo**. Nouveau signe de détente envers les détenus salafistes.

9 mars 2007

Arrestation au Maroc de "l'ingénieur" **Saâd Housseïni** présenté comme l'un des organisateurs des attentats de Casablanca. Il était recherché depuis 4 ans.

LES CONFRÉRIES AU MAROC

11 mars-14 avril 2007

Cernés par la police et privés de leur chef (Saâd Housseïni ?), **8 kamikazes** se suicident à l'explosif au cœur de Casablanca, faisant une victime (un policier).

18 février 2008

Démantèlement de la "cellule terroriste" du Maroco-belge **Abdelkader Belliraj** et arrestation de 6 politiciens islamistes dans la foulée. Une affaire louche, à aujourd'hui non jugée.

7 avril 2008

9 condamnés pour terrorisme (dont 2 à mort et 4 à perpétuité) **s'évadent de la prison de Kénitra en creusant un tunnel.** 8 seront rattrapés, le dernier court toujours.

19 septembre 2008

Lettre royale aux participants des premières "rencontres nationales Sidi Chiker du soufisme". Mohammed VI réaffirme le rôle prépondérant des confréries au Maroc.

MÉDIAS RELIGIEUX

Du néant à la profusion

AFP / PHOTOMONTAGE TELQUEL

A l'écran, Amr Khalid. Pour supplanter Iqraa, Arrissala, Annass..., la SNRT a lancé une station radio coranique et une chaîne de télévision religieuse.

L'offre religieuse a toujours constitué au Maroc un enjeu politique. La nouveauté des 10 ans de règne de Mohammed VI réside dans l'unification qu'il a tenté d'en faire. Le roi a, en d'autres termes, remis de l'ordre dans les contenus religieux auxquels pouvaient avoir accès ses ouailles, dans le but évident de supplanter les différentes versions d'un islam importé d'Arabie Saoudite, d'Egypte, d'Iran, voire d'Afghanistan. Cet effort de réappropriation de "l'islam national" ne pouvait faire l'impasse sur les moyens modernes de communication : les médias. C'est ainsi que, pour supplanter les chaînes étrangères à caractère religieux (telles que Iqraa, Arrissala, Annass), la Société nationale de radio et de télévision (SNRT) a accueilli dans son giron deux nouveaux venus : une station radio coranique et une chaîne de télévision, la bien nommée Assadissa (la "sixième").

Cet effort d'unification de l'offre religieuse nationale devait bien sûr permettre d'endiguer les ravages du prosélytisme (musulman ou chrétien). Mais il a aussi contribué à ouvrir un débat de société sur la place de la religion dans la sphère publique (étant entendu que le régime protège la vie privée des individus). A l'éclosion d'une presse islamiste, tenante d'un islam qui régirait la vie des Marocains (*Attajdid*, organe du PJD), faisait écho la montée en puissance d'une presse défendant l'idée d'une sécularisation de la société (*TelQuel* et *Nichane*, notamment). Les médias ont ainsi investi un champ jusqu'alors réservé à la vulgate officielle, et ont parfois tenté d'orienter les décisions de l'Etat, en jouant sur l'effet de masse. Par sa couverture des événements de Ksar El Kébir en septembre 2007, le quotidien arabophone *Al Massae* s'est ainsi invité dans le débat sur la résurgence d'un "nouvel ordre moral". Invoquant bien sûr les préceptes de l'islam, le journal le plus lu du pays avait alors dénoncé les atteintes aux bonnes mœurs lors du "mariage gay" organisé par un guerrab de la ville. L'affaire a fait grand bruit, le "joyeux mari" a échappé de peu à un lynchage public et, quelques mois plus tard, *Al Massae* a finalement écopé d'une amende pour diffamation envers un des substituts du procureur de la ville, accusé à tort dans une des chroniques du quotidien, d'avoir participé à la fameuse soirée. ■

27 septembre 2008

Un sondage Gallup sur **"l'importance de la religion dans la vie"** classe les Marocains au 10ème rang mondial. 98% accordent à l'islam une "place fondamentale" dans leur vie.

Février 2009

Fermeture des écoles salafistes, suite à une fatwa autorisant le mariage des fillettes de 9 ans. Son auteur, **Mohamed Maghraoui**, fuit en Arabie Saoudite, où il vit toujours.

27 février 2009

Le roi nomme par dahir les cheikhs des **confréries Kettania et Tijania**. "Victoire spirituelle" sur l'Algérie qui revendiquait le contrôle de la puissante Tariqa tijania.

6 mars 2009

Le Maroc rompt ses relations diplomatiques avec la République islamique d'Iran en invoquant **"le prosélytisme chiite"** mené sur le territoire marocain. Ah bon...

LES PRÉDICATEURS INFLUENTS

LES MAROCAINS

OMAR QZABRI
Des centaines de milliers de fidèles affluent de partout pour faire la prière derrière le jeune imam de la mosquée Hassan II à Casablanca. Né à Marrakech en 1979, "le rossignol des minbars" comme on le surnomme, a suivi sa formation théologique en Arabie Saoudite et en Egypte.

AHMED RAISSOUNI
Ancien président du Mouvement unicité et réforme (1996-2003), Raissouni est l'un des oulémas marocains les plus reconnus dans le monde musulman. Ses déclarations condamnant les festivals de musique au Maroc ont suscité une grande polémique.

AHMED ABBADI
Discours calme et savant, Ahmed Abbadi est le symbole de la modernisation de l'appareil religieux officiel au Maroc. Enseignant la pensée islamique, invité par plusieurs universités nord-américaines, il est le secrétaire général de la Ligue mohammadienne des oulémas.

CHEIKH HAMZA BOUTCHICHI
Après la mort de son père, Cheikh Abbas, en 1972, il devient le guide vénéré de milliers d'adeptes de la confrérie boutchichya. Ses apparitions dans les médias sont très rares, et pourtant, il est l'un des religieux les plus influents au Maroc.

HASSAN AIT BELAID
Drôle, ouvert d'esprit et audacieux, Hassan Aït Belaid est le "fqih" le plus populaire de ces dernières années au Maroc. Il aborde dans ses émissions à la radio des sujets variés avec un style simple et sans emphase, en darija et en tamazight.

LES ÉTRANGERS*

AMR KHALID
Star de la prédication et véritable phénomène médiatique en Egypte, le discours de cet ancien comptable cible notamment les femmes et le jeune public. Il a été désigné en 2006 par le magazine *Time* comme *"le prêcheur musulman le plus influent au monde"*.

YOUSSEF QARADAOUI
Si l'islam sunnite avait un pape, ce serait lui. Théologien influent et proche des Frères musulmans égyptiens, son émission dominicale sur Al Jazeera est très suivie dans le monde arabe. Sa fatwa autorisant les Marocains à contracter des crédits bancaires pour acheter des maisons a été critiquée par le Conseil supérieur des oulémas.

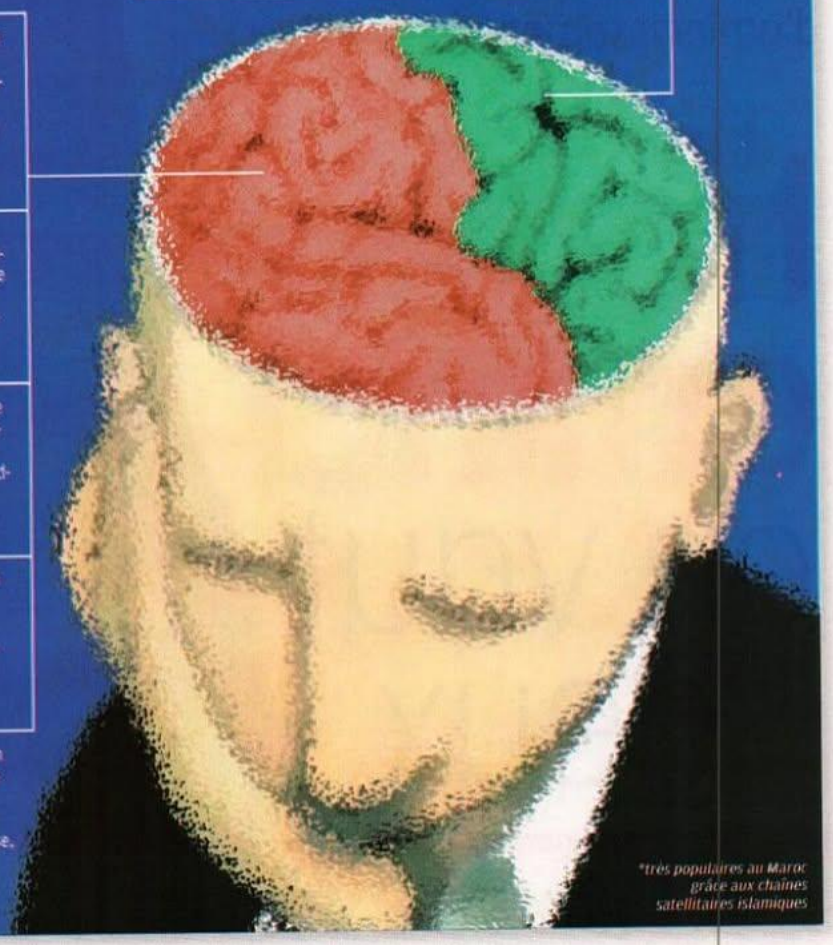

*très populaires au Maroc grâce aux chaînes satellitaires islamiques

20 mai 2009
Le ministre de l'Intérieur **Chakib Benmoussa** déclare au parlement que les demandes de grâce des cheikhs salafistes sont "à l'étude". On en parle depuis des années.

27 juin 2009
Lancement de "la **"charte des oulémas"**, un programme de mise à niveau pour former 45 000 imams. Coût de l'opération : 200 millions de dirhams.

12 juillet 2009
Le ministre des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, propose la tenue (au Maroc) d'un **"forum mondial du soufisme"**. La politique religieuse marocaine s'affirme.

17 juillet 2009
Première rencontre nationale des prédicatrices, près de Rabat. Mohammed VI les incite à inculquer "les valeurs d'un islam tolérant" aux musulmanes marocaines.